

COMMUNE DE BARON

COMPTE RENDU SEANCE DU 22 mai 2014

L'an deux mil quatorze le vingt-deux mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

Monsieur Christian **PETIT** Maire

Présents : Mesdames : Virginie **BRICE**, Alice **DALEIRAC**, Emmanuelle **ROME**,
Messieurs : Olivier **COULET**, Edmond **DOROCQ**, Roland **DUMAS**, Didier **PASCAL**,
Romain **PASCAL**

Absents excusés : Patricia **PERRIER** (donne pouvoir à Christian **PETIT**), Michel **PEYDRO** (donne pouvoir à Romain **PASCAL**),

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire pris dans le sein du comité. Virginie BRICE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU CM DU 17-04-2014

Approbation à l'unanimité

2 –RECTIFICATION DU BUDGET ATELIER

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal d'une erreur matérielle survenue lors du vote du budget des ateliers. Cette erreur est rectifiée.

Approbation à l'unanimité

3 – DELIBERATION POUR DECISION MODIFICATIVE

Suite à la rectification du budget des ateliers il convient de passer les écritures nécessaires pour l'équilibre du budget

Approbation à l'unanimité

4 – ANNULATION DE LA DELIBERATION 2014-34

Suite aux points 2 et 3 il convient d'annuler la délibération attribuant la subvention récupérable consentie par la Mairie pour l'équilibre du budget des ateliers

Approbation à l'unanimité

5 – DELIBERATION SUBVENTION RECUPERABLE

Suite à la rectification du budget 2014 des Ateliers il apparait un déficit de fonctionnement de 18 689 €, pour l'équilibre de ce budget la mairie versera en 2014 une subvention récupérable dès que les finances du budget annexe le permettent.

Approbation à l'unanimité

6 – DELIBERATION POUR LES FOYERS LUMINEUX

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande a été faite auprès de l'entreprise Dorocq pour réaliser une étude (préalablement effectuée en juillet 2012) afin d'obtenir les subventions pour rénover les points lumineux du village. Avec l'idée d'une harmonie avec le nouvel enfouissement prévu sur le quartier des 3 clos.

Approbation à l'unanimité

7 – DELIBERATION BAIL LOCATION CHASSE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un bail symbolique à 31€ pour une autorisation à l'association de chasse de chasser sur la commune.

Le maire propose un renouvellement de ce bail.

Approbation à l'unanimité

8 – MISE EN VALEUR DU PETIT PATRIMOINE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une remise en valeur du petit patrimoine du village : les puits communaux, le lavoir, les chemins,...

Certains travaux peuvent être effectués à moindre coût par l'employé communal.

Le maire demande aux membres de la commission du patrimoine de se réunir pour en discuter.

Une journée citoyenne sera proposée pour nettoyer le lavoir Font Jonquières.

9 – TOUR DE GARDE POUR LES ELECTIONS EUROPEENNES

Il a été procédé à la mise en place des tours de garde aux urnes pour les élections européennes du 25 mai 2014.

08h-10h : Christian PETIT - Olivier COULET – Romain PASCAL- Didier PASCAL

10h-12h : Edmond DOROCQ – Patricia PERRIER

12h-14h : Alice DALEIRAC - Roland DUMAS

14h-16h : Emmanuelle ROME - Michel PEYDRO

16h-18h : Christian PETIT - Virginie BRICE

10 – CHOIX ENTREPRISE MISE EN DISCRETION RESEAU

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il faut choisir une entreprise pour la mise en discrétion des réseaux :

Eclairage public : ETS DOROCQ 21 758.22 €

Mise en discrétion France Télécom : CEGELEC 23 779.68 €

Approbation à 10 voix et 1 abstention

11 - QUESTIONS DIVERSES.

- Abattage platane sur terrain privé : appel d'offre
- Arasement terrain du stade
- Kermesse 27 juin à Aigaliers
- Toujours beaucoup de coupures de Telecom ou connexion Internet.
- Réunion publique de Fabrice Verdier le 2 juin de 17h à 17H45.

La secrétaire
Virginie BRICE

Le Maire
Christian PETIT